

SOUS-PREFECTURE DE SAINT-GAUDENS

Service de la Réglementation
Bureau des Associations
Rue du Général Leclerc
31806 SAINT-GAUDENS Cedex
Tél : 05.61.94.67.78 ou 79

Le numéro W312001540
est à rappeler dans toute
correspondance

Récépissé de Déclaration de MODIFICATION de l'association n° W312001540

Ancienne référence
de l'association :
4266

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Sous-Préfet de Saint-Gaudens

donne récépissé à **Monsieur le Président**
d'une déclaration en date du : **25 mai 2012**
faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

DIRIGEANTS

dans l'association dont le titre est :

AU NEPAL, UN VILLAGE, UNE AMITIE EN MARCHÉ

dont le siège social est situé : 1 rue de la grotte
31210 Huos

Décision(s) prise(s) le(s) : **13 mai 2012**

Pièces fournies : liste des dirigeants

Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire administratif,



Christine AUGÉ

Saint-Gaudens, le 25 mai 2012

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5,6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés. Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.

MODIFICATION DE BUREAU

SOUS-PREFECTURE
25 MAI 2012
SAINT-CAUDENS

Tableau à retourner après chaque renouvellement de bureau à la préfecture ou à la sous-préfecture dont dépend l'association

TITRE de l'ASSOCIATION :	Au Népal, un village, une Amitié en marche
ADRESSE du SIÈGE SOCIAL :	1, Rue de la grotte 31210 Huos
Déclarée sous le numéro : <i>(voir dernier récépissé délivré)</i>	W 31 2001 1540
Date de la réunion ayant décidé ces changements (Assemblée Générale ou Conseil d'Administration)	13 mai 2012

FONCTION	NOM	Prénom	Natio nalité	Domicile complet	Profession
Président	Uebin	Marc	F	1, Rue de la grotte	guide de tourisme montagne
Vice Président	Raimbault	Jean-Charles	F	86, Route de la feuille 63300 Thiers	enseignant
Secrétaire	Vincent	Marc	F	11, Rue des Alouettes 69340 Francheville	enseignant
Secrétaire Adjoint	Vilain	Jean-Marc	F	781, Av de M Teste 34070 Natpeltier	retraité
Trésoziere	Bonnet	Gisele	F	la Poche 63490 Brusse	Agricultrice
Trésoziere Adjointe	Leferme	Monique	F	392, chemin de Marquis 83500 la Seyne / mer	Retraitee

Fait à Brusse, le 13 mai 2012

Nous soussignés, certifions que ces désignations ont été faites conformément aux statuts de l'association, lors de la dernière réunion de l'assemblée générale ou du conseil d'administration.

Signature du Président,



*Signature du secrétaire,
ou d'un membre du bureau*



*Signature du trésorier,
ou d'un membre du bureau*



Préfecture de la Haute-Garonne - DRLP - Service associations
1, place Saint-Etienne - 31038 TOULOUSE CEDEX 9
☎ : 05.34.45.34.07 - Fax : 05.34.45.34.31

Vu récépissé
Saint-Caudens le 25 Mai 2012

